

Zone bleue mise en place sur le parking de la Mairie à partir de fin juillet 2025.

Une zone bleue sera mise en place sur le parking de la Mairie à partir de fin juillet 2025. Cette mesure vise à favoriser une rotation plus efficace des véhicules et à améliorer la disponibilité des places pour les administrés se rendant à la Mairie, à l'Agence Postale, pour les événements (mariages, baptêmes,) et les réunions.

Le stationnement sera gratuit mais limité à 1h30, tous les jours de 8h à 19h, sauf les dimanches et jours fériés (stationnement libre).

Un disque de stationnement réglementaire dit européen, comportant l'heure d'arrivée, devra obligatoirement être apposé derrière le pare-brise de manière à être lisible par les Agents en charge du contrôle du stationnement (infraction au stationnement : amende de 35€).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.